



Dynamique par nature !

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°17-04-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 30/03/2026
Date d'affichage convocation : 30/03/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 14
ABSENTS : 1
POUVOIR(S) : 1
VOTANT(S) : 15
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 15

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 17-04-2026

Objet de la délibération : Proposition du conseil municipal de deux représentants de la commune de La Guierche au sein du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, ~~Monsieur Mickaël BESNARD~~, Monsieur Gaëtan GEFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Mickaël BESNARD

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Monsieur Mickaël BESNARD a donné pouvoir à Monsieur le Maire Éric BOURGE

Madame Laure BOURASSEAU été désignée secrétaire de séance.



SUITE ET FIN DELIBERATION N° 17-04-2026

Exposé des faits :

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise est un syndicat mixte. Les missions du **syndicat** sont entièrement dévolues à l'étude, l'aménagement et l'entretien de l'**Orne Saosnoise** et de ses affluents en considérant la rivière comme un milieu vivant. **Le comité syndical est composé de délégués élus par les communautés de communes** adhérentes à raison de un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune comprise dans les bassins versants de l'Orne Saosnoise et du Pansais. Le titulaire et le suppléant sont convoqués aux comités syndicaux, avec voix consultative pour le suppléant. – Le siège social est fixé à LES PETITES FORGES 918 RUE DES PETITES FORGES 72380 JOUE-L'ABBE.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de proposer deux représentants de la commune.

Délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide conformément au vote ci-dessous :

Résultat du vote :

Unanimité

Ou

Majorité : nombre de voix : Pour Abstention..... Contre.....

DE PROPOSER comme représentants de la commune :

Monsieur Éric BOURGE (comme membre titulaire) et Monsieur Alexandre HATET (comme membre suppléant)

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 7 avril 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE

Le Secrétaire de séance,
Laure BOURASSEAU